Page: 1/9

Fiche de données de sécurité Selon (EU) 2020/878, Annex B modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006

Date de révision: 24.02.2021 Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Penetrant EFXR-02 spraycan
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Dégraissant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:
- Fournisseur:

BabbCo SA SherwinBabbCo

15, rue des Frères Lumière Z.I. des EBISOIRES 78370 PLAISIR (France)

Tel: +33 (0)1.30.80.81.82 Tel: +33 (0)1.30.80.81.98

Fax: +33 (0)1.30.80.81.99

e-mail: babb-co@orange.fr e-mail: SherwinBabbco@orange.fr

http://www.babbco.fr

- Producteur: BabbCo SA (Plaisir France) Tel: +33 (0)1 30 80 81 82
- · Service chargé des renseignements: Département Hygiène et Sécurité
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel: +33 (0)1.40.05.48.48 (Centre anti-poison de Paris)

Tel: +33 (0)1.30.80.81.98

Indications complémentaires:

A l'attention du Médecin

Respectueux de la loi. SherwinBabb Co indique de bonne foi les risques connus ou supposés entraînés par l'utilisation de ses produits.

Il existe sur le marché des produits équivalents dont les fournisseurs << omettent >> parfois d'indiquer les risques.

La FDS est remplie sous la responsabilité du fournisseur. La non-mention de certains risques:

- peut entraîner une fausse impression de sécurité pour l'utilisateur
- est une concurrence déloyale
- peut conduire le fournisseur en justice

Nous consulter en cas de doute, ou pour tout complément d'information.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 2 H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- Mentions de danger

H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P211 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Indications complémentaires:

Classification selon la directive 2008 47 CE - Directive modifiant relatives aux générateurs aérosols

(suite page 2)

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité Selon (EU) 2020/878, Annex B modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 24.02.2021 Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2021

Nom du produit: Penetrant EFXR-02 spraycan

(suite de la page 1)

- · 2.3 Autres dangers Voir chapitres 3 et 15 pour plus de détails.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1	1-méthoxy-2-propanol ♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ STOT SE 3, H336	2,5-10%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 Reg.nr.: exempted	dioxyde de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer les vêtements contaminés

- · Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- **Movens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Mousse

Poudre ABC

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau pulvérisée
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Page : 3/9

Fiche de données de sécurité Selon (EU) 2020/878, Annex B modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 24.02.2021 Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2021

Nom du produit: Penetrant EFXR-02 spraycan

(suite de la page 2)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Ne travailler que sous aspirateur à fumée.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Stockage des emballages sous aspiration.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol			
VLEP (France) Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée			
IOELV (EU) Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm Peau			
CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol			
VLEP (France) Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée			
IOELV (EU) Valeur momentanée: 568 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm Peau			
CAS: 124-38-9 dioxyde de carbone			
VLEP (France) Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm			
IOELV (EU) Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm			

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2020 IOELV (EU): (EU) 2019/1831

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire

Lors de l'utilisation d'un liquide organique:

--Filtre pour vapeur organique (type A)

Lors de l'utilisation d'une poudre:

--Filtre pour poudre (type P)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité Selon (EU) 2020/878, Annex B modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006

Date de révision: 24.02.2021 Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2021

Nom du produit: Penetrant EFXR-02 spraycan

(suite de la page 3)

Protection des mains:



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Gants en latex
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

	9.1 Informations sur l	es propriétés	physiques et c	himiques essentielles
--	------------------------	---------------	----------------	-----------------------

Indications générales

État physique Aérosol · Couleur: Rouge Odeur:

Caractéristique Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition 190 °C

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 1,1 Vol % Supérieure: 14 Vol %

Point d'éclair:

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition: Non déterminé. ·pH Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique Non déterminé. **Dynamique:** Non déterminé.

Solubilité

l'eau: Pas ou peu miscible

Pression de vapeur à 20 °C:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. 0,4 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: ~0,947 g/cm3 (ASTM D-1298)

Densité relative Non déterminé. Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation: · Propriétés explosives: Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 49,4 % · VOC (1999/13/CE) 49,42 %

(suite page 5)

Page : 5/9

Fiche de données de sécurité Selon (EU) 2020/878, Annex B modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006

Date de révision: 24.02.2021 Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2021

Nom du produit: Penetrant EFXR-02 spraycan

(suite de la page 4) Teneur en substances solides: 0,5 % Changement d'état Taux d'évaporation: Non applicable. Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles pas applicable Gaz inflammables pas applicable Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous Aérosols l'effet de la chaleur. Gaz comburants pas applicable Gaz sous pression pas applicable Liquides inflammables pas applicable Matières solides inflammables pas applicable Substances et mélanges autoréactifs pas applicable Liquides pyrophoriques pas applicable · Matières solides pyrophoriques pas applicable Matières et mélanges auto-échauffants pas applicable · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau pas applicable Liquides comburants pas applicable Matières solides comburantes pas applicable Peroxydes organiques pas applicable Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux pas applicable Explosibles désensibilisés pas applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Stable à température ambiante.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Information sur les composants dangereux

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
CAS: 107-	98-2 1	-méthoxy-2-propanol		
Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	13.000 mg/kg (lapin)		

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page : 6/9

Fiche de données de sécurité Selon (EU) 2020/878, Annex B modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 24.02.2021 Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2021

Nom du produit: Penetrant EFXR-02 spraycan

(suite de la page 5)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Information sur les composants dangereux
- 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit testé selon la réglementation OCDE302B, montre une biodégradabilité inhérente et ultime.

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Déchets / produits non utilisés

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

- · Catalogue européen des déchets 07 07 04
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Emballages contaminés

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS
· IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité Selon (EU) 2020/878, Annex B modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 24.02.2021 Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2021

Nom du produit: Penetrant EFXR-02 spraycan

(suite de la page 6)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR · Classe 2 5F Gaz. Étiquette 2.1 IMDG, IATA · Class 2.1 ·Label 2 1 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA pas applicable 14.5 Dangers pour l'environnement **Marine Pollutant:** Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: F-D.S-U Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. · Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport:

· ADR

Quantités exceptées (EQ):
 Quantités limitées (LQ)
 Quantités exceptées (EQ)
 Code: E0

Catégorie de transport

Code de restriction en tunnels

Non autorisé en tant que quantité exceptée
2

D

Code de restriction en tunnels

Remarques:

D

Aérosols peuvent être transportés QUANTITÉS LIMITÉES (LQ).

Voir ADR 3.4 - LQ2. Cela ne signifie pas d'étiquette 2.

· IMDG

Limited quantities (LQ)Excepted quantities (EQ)Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· Remarques: Aérosols peuvent être transportés QUANTITÉS LIMITÉES (LQ).

Voir IMDG 3.4 - LQ2. Cela ne signifie pas d'étiquette 2.

·IATA

* Remarques: Max. net quantity per package - Passenger Aircraft

75kg

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité Selon (EU) 2020/878, Annex B modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006

Date de révision: 24.02.2021 Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2021

Nom du produit: Penetrant EFXR-02 spraycan

(suite de la page 7) Max. net quantity per package - Cargo Aircraft Max. net quantity per package - Limited quantities 30 kg G Packaging Instruction: Passenger Aircraft - PI 203 Cargo aircraft - PI 203 Limited quantities - PI Y203 "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Section 313 (Specific toxic chemical listings):**

CAS: 91-20-3 naphtalène

- · Proposition 65
- Chemicals known to cause cancer:

CAS: 91-20-3 naphtalène

· Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

Aucun des composants n'est compris.

Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

Aucun des composants n'est compris.

· Chemicals known to cause developmental toxicity:

Aucun des composants n'est compris.

EPA (Environmental Protection Agency)

CAS: 91-20-3 naphtalène

C, CBD

TLV (Threshold Limit Value established by ACGIH)

CAS: 91-20-3 naphtalène

A4

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales:**
- Maladie(s) professionnelle(s):

Tableau des maladies professionnelles numéro 84: déclaration d'emploi obligatoire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail.

Maladies de caractère professionnel:

Article L-461-6 du Code de la Sécurité Sociale et décret du 3 août 1963 (J.O. du 23 août 1963) : déclaration médicale de ces

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou au caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de vérifier la bonne

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité Selon (EU) 2020/878, Annex B modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006

Date de révision: 24.02.2021 Numéro de version 1 Date d'édition: 24.02.2021

Nom du produit: Penetrant EFXR-02 spraycan

(suite de la page 8)

utilisation des produits.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

La règlementation européenne impose (REACH) que dans ce paragraphe apparaissent toutes les phrases H s'appliquant aux matieres premièrs citées au paragraphe 2 et 3. ATTENTION: cette même règlementation définit les marquages qui apparaîtront finalement sur l'étiquette (paragraphe 3) selon les concentrations de chaque matière première dans la préparation. C'est pourquoi des phrases ou sigles apparaissant dans ce paragraphe 16 peuvent ne pas apparaître sur l'étiquette. BabbCo respecte ainsi complètement la règlementation. Toute FDS ne comportant pas les phrases H des matières premières dans ce paragraphe 16 n'est pas conforme à la règlementation.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Contact: BabbCo SA
- · Élaborée par Babb Co S.A.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

Aerosol 2: Aérosols - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -